



Horaires d'été du secrétariat

Dès le 4 juillet et jusqu'au 26 août, le secrétariat de la Mairie vous recevra les:

- Lundis de 14h à 17h (uniquement téléphone)
- Mardis de 14h à 18h
- Mercredis de 14h à 17h
- Jeudis de 14h à 17h

Fermeture exceptionnelle de la Mairie

La Mairie sera exceptionnellement fermée du **18 au 22 juillet 2016**.

Durant cette semaine et en cas de décès uniquement, merci de contacter Mme Bruchez Gilberto, Maire, au 079.756.91.10.

Sécurité

Depuis le 1er mai, le mandat de surveillance des bâtiments communaux a été confié à l'entreprise « Python Sécurité » pour l'ensemble de CoHerAn.

Nous vous rappelons que si vous êtes amenés à constater tout fait inhabituel, vous pouvez contacter la police municipale au **022.752.52.52**, ou la police cantonale au **117**.

Prévention des cambriolages

La période estivale étant souvent prisée par les cambrioleurs, voici les bons réflexes pour les éviter :

Entretien un bon voisinage.



Prévenez votre entourage et vos voisins lors de vos absences prolongées, ils seront en mesure de réagir à bon escient en cas de problèmes ou de présence suspecte.

Faire vider régulièrement votre boîte à lettres.



Demandez à vos voisins, vos proches de vider votre boîte à lettre ou faite garder le courrier à la poste pendant la durée de votre absence.

Verrouiller portes et fenêtres.



N'oubliez pas, même lors d'une courte absence, de fermer votre habitation.

Garder vos clés en lieu sûr.



Ne les cachez pas sous un paillason, sous une pierre, dans un pot de fleurs etc.

Laisser croire à une présence.



Garder une lumière et un poste de radio allumés. Une maison sans lumière, intérieure et extérieure signale votre absence.

Agenda

2 juillet 2016
Promotions et 90 ans de l'école

9 juillet 2016
Fête inter sociétés du sauvetage

1er août 2016
Fête nationale

19 et 20 août 2016
Jazz sur la plage

Retrouvez toutes les informations sur notre site www.hermance.ch



Bonnes Vacances



Info Hermance

Législature 2015-2020

Hospice général

Déchetterie

Gestion différenciée

Comptes 2015

TADispo

Employés communaux

Horaires d'été

Fermeture extraordinaire de la Mairie

Sécurité

Agenda

Séance publique « hospice général »

Dans un contexte actuel critique, l'Exécutif ainsi que la commission sociale, scolaire, manifestations et loisirs du Conseil municipal ont organisé une séance de présentation publique le mardi 7 juin 2016, afin d'expliquer l'action de l'Hospice général en matière d'accueil des migrants. La commune d'Hermance ne possédant pas d'abri PC ou d'autres lieux permettant d'accueillir les personnes fuyant leur pays, les autorités communales ont souhaité marquer leur solidarité en organisant une réflexion, ouverte à tous, ayant pour but de dégager des propositions pouvant conduire à une meilleure intégration des migrants dans notre région. Il s'agit de trouver et de proposer des actions d'intégration telles que l'organisation de sorties, des rencontres avec les familles, l'organisation de cours de français, de groupe d'échanges, etc.

Toute personne souhaitant rejoindre un groupe de réflexion ou prête à donner quelques heures, peut s'annoncer à la Mairie.

Vous pouvez retrouver la présentation faite par Monsieur Christophe GIROD, Directeur de l'Hospice général, sur le site internet www.hermance.ch.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des actions mises en place.

Déchetterie

La déchetterie étant la cible d'incivilités chroniques, avec pour conséquence une dégradation visuelle importante de l'entrée du village, l'Exécutif a décidé de déplacer cette dernière dans le fond du parking d'ici la mi-juillet. Cette modification aura également l'avantage de libérer quelques places de stationnement. De plus, profitant de cette occasion, de nouveaux containers, plus grands seront mis à disposition des habitants dans un enclos aménagé à cet effet.

Les autorités communales espèrent que ces améliorations seront de nature à inciter les utilisateurs à respecter les lieux et à ne pas considérer le nouvel emplacement comme une décharge. Le civisme et le respect restent une affaire de tous.



Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

- ☎ 022.751.13.90
- ☎ 022.751.20.90
- @ mairie@hermance.ch



La gestion différenciée

Perçue hier comme un risque pour le développement de la ville, aujourd'hui, la nature « sauvage » en devient, par le biais des espaces verts, un outil indispensable de renouvellement, d'attrait et de fonctionnalité (économique, culturelle, écologique, psychologique, sanitaire...). Les espaces verts sont devenus les outils de base pour préserver la biodiversité urbaine. Emergeant en réaction à une gestion « tout horticole » appliquée de façon homogène dans les espaces verts et laissant peu de place à l'expression de la nature, la Gestion Différenciée s'inscrit aujourd'hui comme le nouveau défi des gestionnaires. En effet, chacun à son niveau doit composer avec des contraintes techniques, organisationnelles, politiques et sociales. Ces dernières ne doivent pas être négligées puisque les demandes de propreté et de nature en ville, souvent antinomiques, pèsent dans les orientations politiques et par conséquent sur les plans et outils de gestion.

La gestion différenciée est ainsi **une adaptation de la gestion d'un espace** (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement **vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux**. Elle permet notamment de mieux prendre en compte la diversité des Espaces Verts présent sur un territoire donné, et d'adapter les types d'entretien en fonction des besoins et spécificités écologiques de la zone considérée. Les avantages sont nombreux :

- ◆ Accroissement de la biodiversité
- ◆ Embellissement de la Commune
- ◆ Augmentation de l'attrait esthétique du paysage
- ◆ Diminution des risques sur la santé des employés communaux en charge de l'entretien
- ◆ Diminution des coûts, charge de travail et besoins d'entretien du matériel
- ◆ Réduction des nuisances (p. ex. pollution et bruit) sur le territoire communal

Mettre en place une Gestion Différenciée repose sur une classification appropriée des espaces selon leur situation, leur dimension, leur image, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'attente sociale qu'ils suscitent. Cette classification permet de définir les objectifs de gestion pour chaque site en fonction de ces paramètres menant à l'évaluation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'entretien. L'établissement d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de la Gestion Différenciée bénéficie

de la connaissance de l'ensemble du patrimoine naturel local (faune, flore, habitats), des exigences écologiques, du dynamisme et des potentialités des écosystèmes. Un inventaire comporte deux aspects :

Un inventaire quantitatif, pour connaître les surfaces à entretenir.

Un inventaire qualitatif, pour connaître les caractéristiques de chaque site.

Un premier pas vers la gestion différenciée pour nos communes

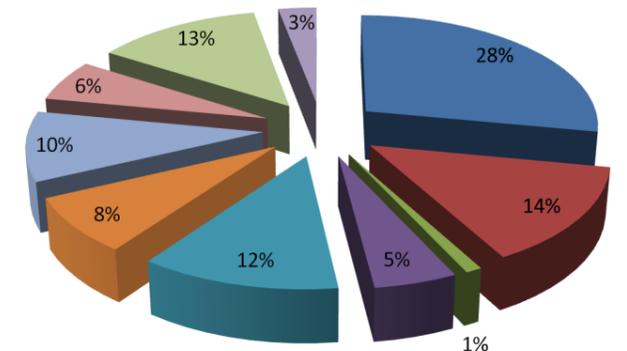
Une première mesure simple vise à réduire l'intensité et la fréquence de tontes des zones non prioritaires.

D'une manière générale, il convient de laisser des zones exemptes de fauche, afin de laisser à la flore et la faune le temps d'accomplir leur cycle de reproduction. On estime généralement que celle-ci est effectuée à la fin de l'été. Cependant, des fauches dites « tardives » peuvent avoir lieu dès la fin juin.

Comptes 2015

Les autorités communales sont satisfaites de pouvoir, cette année encore, afficher des comptes communaux positifs, avec des charges de fonctionnement de CHF 3'424'542.- pour des revenus de CHF 4'052'577, soit un boni s'élevant à CHF 628'034.-

Répartitions des charges 2015

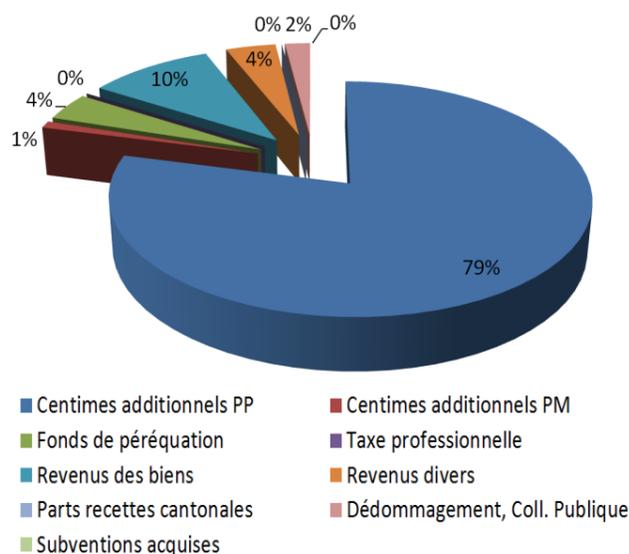


- Administration générale
- Divers
- Enseignement et Formation
- Prévoyance sociale
- Protection, Aménagement et Env
- Immubles du PA
- Sécurité publique
- Culture et Loisirs
- Trafic
- Elus



Les efforts constants de l'administration quant au respect des budgets ainsi qu'au contrôle des coûts se traduisent cette année par un nombre extrêmement bas de lignes budgétaires en dépassement (26) et un excédent de charge représentant 2.23% de la masse budgétaire votée en novembre 2014, soit CHF 85'224.-. Toutefois, cet excédent est largement couvert par les économies réalisées dans le compte de fonctionnement de CHF 389'674.

Répartition des revenus 2015



Le bon résultat affiché par les comptes 2015 s'explique par le biais de 3 facteurs. En premier lieu, des estimations de rentrées fiscales plus importantes que prévues (+CHF 140'000.-), des revenus également en hausses (+ CHF 50'000.-) notamment par le biais de vente de nouvelles prestations telle que les badges plongeurs, la location des salles communales ou encore le produit des amendes ainsi que par les économies susmentionnées.

Bien que ces résultats soient réjouissants, ils ne doivent pas faire oublier le contexte économique tendu dans lequel la commune est amenée à évoluer. En effet, la conjoncture morose, la réforme des entreprises ou encore le répartition des tâches entre le canton et les communes, et la bascule fiscale y étant associées, risquent de fortement péjorer les futurs budgets.

TADispo

La communauté de communes du Bas Chablais met à la disposition des habitants un transport collectif « à

la demande ».

Dès le 13 juin 2016, celui-ci permettra aux citoyens d'Excenevex, Yvoire, Nernier, Messery, Chens-sur-Léman ou encore d'Hermance de pouvoir mieux se déplacer sur la presqu'île.

Comment ça marche ?

Il suffit de s'inscrire par téléphone puis de réserver le transport. Ce service est proposé du lundi au vendredi (sauf jour fériés) de 7h00 à 20h00, 3 euros le trajet.

Pour plus de détails sur le TADispo : www.cc-baschablais.com



Employés communaux

L'année 2016 marque de nombreux changements au sein du service technique de la commune. Tout d'abord au chapitre des départs, M. Dominique Beutler a été repris à 100% par la commune de Corsier dès le 1er janvier. Au 31 mai, nous avons également pris congé de M. Marcel Gandet ainsi que de M. Nicolas Rossiaud. Le premier a fait valoir ses droits à la retraite quant au second, il a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et développer une activité indépendante.

En remplacement, la commune a engagé M. José Neves (1er janvier) et M. Ludovic Borgeat (1er juin).

M. José Neves, suisse, 28 ans, est titulaire d'un CFC de carreleur et justifie d'une bonne expérience en matière de travaux de voirie. Quant à M. Ludovic Borgeat, suisse, 28 ans, ce dernier est en possession d'un CFC d'horticulteur avec option paysagisme et jouit d'excellentes références.

La commune a donc choisi deux profils complémentaires pour constituer cette nouvelle équipe et souhaite à ses deux collaborateurs une cordiale bienvenue.



José Neves & Ludovic Borgeat